

ARRÊTÉ N° AG 106-2024

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DÉBALLAGE A L'OCCASION DU SALON DU BIEN ETRE DU SAMEDI 13 AU DIMANCHE 14 AVRIL 2024

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballeage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,
Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballeage,
Vu la demande présentée par Madame FALLY Elisabeth domiciliée 20 route d'Athée - Breugny- 58140 EMPURY, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballeage de produits de cosmétiques à l'occasion du Salon du Bien-Etre, du samedi 13 au dimanche 14 avril 2024,

ARRÊTE

Article 1

Le requérant est autorisé à organiser une vente au déballeage telle présentée à sa demande. Cette session se déroule salle du Marché Couvert à AVALLON du samedi 13 au dimanche 14 avril 2024.

Article 2

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

Article 3

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

Article 4

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



AVALLON, le 11 avril 2024
Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe Déléguée

Léa COIGNOT

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 089-218900256-20240412-AG106_2024-AI